

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
2 DECEMBRE 2021

DATE d'AFFICHAGE  
10 DECEMBRE 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37  
Présents : 29  
Votants : 34

L'an deux mille vingt et un,  
le 7 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etai<sup>ent</sup> Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Noël PAUL, - Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etai<sup>ent</sup> Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

**M. Christian BILLY donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD**

**M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**M. Denis HILLAIREAU donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**

**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

**Mme Odile PROVOST donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°120-2021 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – FIXATION DES TARIFS 2022 DES REDEVANCES ET PRESTATIONS DU SERVICE**

M. Bertrand ROBERDEL, Vice-président en charge des cycles de l'eau, rappelle que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), ce qui lui confère l'obligation légale d'un strict équilibre financier. Les recettes du service proviennent pour l'essentiel du produit des redevances et des prestations de contrôles réglementaires.

Il est rappelé que le SPANC est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'Assainissement Non Collectif,
- Contrôler les installations d'Assainissement Non Collectif.

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

**Il est proposé la grille tarifaire suivante pour l'année 2022 :**

**Redevance annuelle du SPANC :**

*Au même titre qu'il existe une redevance d'assainissement collectif, la redevance annuelle du SPANC permet de financer toutes les missions de contrôles périodiques de fonctionnement et d'entretien, de gestion administrative, d'accueil et de conseils auprès du public.*

**La redevance annuelle par usager est fixée à 23,45 € ht, 25,795 € ttc.**

**Redevances pour prestations obligatoires :**

| Intitulé                            | Types de prestations   | Tarifs 2021 en €.      | Tarifs 2022 en €       |
|-------------------------------------|--|------------------------|------------------------|
| Redevances Installations Nouvelles  | <b>Contrôle de conception et d'implantation</b><br><i>Le service instruit la déclaration du projet d'assainissement du propriétaire constituée de l'étude de sol et de filière établie par un bureau d'études qualifié.</i>  | 65 € ht<br>71,50 € ttc | 65 € ht<br>71,50 € ttc |
|                                     | <b>Contrôle de bonne exécution des travaux :</b><br><i>Le service vérifie la conformité technique des travaux en référence au projet et aux dispositions réglementaires en vigueur.</i>  | 120 € ht<br>132 € ttc  | 120 € ht<br>132 € ttc  |
| Redevances Installations Existantes | <b>Contrôle de diagnostic de bon fonctionnement :</b><br><i>Dans le cadre d'une transaction immobilière, le législateur impose la production d'un rapport technique réactualisé datant de moins de 3 ans ; Ce contrôle ponctuel est réalisé à la demande du vendeur.</i> | 110 € ht<br>121 € ttc  | 110 € ht<br>121 € ttc  |

**Redevances pour prestations complémentaires :**

| Intitulé                         | Types de prestations  | Tarifs 2021 en €       | Tarifs 2022 en €       |
|----------------------------------|---|------------------------|------------------------|
| Redevances diverses              | <b>Contrevisite suite à un contrôle non conforme</b><br><i>A la demande de l'utilisateur.</i>   | 35 € ht<br>38,50 € ttc | 35 € ht<br>38,50 € ttc |
|                                  | <b>Déplacement infructueux</b><br><i>Suite à une prise de rendez-vous</i>   | 25 € ht<br>27,50 € ttc | 25 € ht<br>27,50 € ttc |
| Opération réhabilitation groupée | <b>Frais de dossier</b><br><i>Suivi des études, travaux et des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.</i> | 250€ ht<br>275 € ttc   | Supprimé en 2022       |

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2022 de la redevance annuelle et des redevances pour prestations obligatoires et complémentaires du SPANC tel que présentés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 03/12/2021

Le Président,

